

## AVIS

### **portant modification de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des points de prélèvements des eaux du Massif du Gaschney**

et

### **portant suppression de l'autorisation d'utiliser les sources du Steinmiss de Metzeral**

-----

Par arrêté préfectoral n° 2014-015-0032 du 15 janvier 2014,

- a été modifié l'arrêté préfectoral n° 31875 du 07/08/1973 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des points de prélèvements des eaux du Massif du Gaschney, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 73640 du 10/06/1983 et n° 2010-253-10 du 09/09/2010,
- a été supprimé l'autorisation d'utiliser les sources du Steinmiss de Metzeral : Steinmiss n° 03773X0047, Steinmiss Bas ou Martin II n° 03773X0048 et Martin n° 03773X0049.

-----

Cet arrêté est mis à la disposition du public à la Préfecture du Haut-Rhin, à la mairie de Metzeral, à la mairie de Muhlbach-sur-Munster, à la mairie de Munster et à la mairie de Stosswihr.

